



Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2024

Direction des travaux publics et des transports DTT

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 8 janvier 2025
N° d'affaire : 2023.STA.1539
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1	Introduction	3
2	Propositions de classement	3
3	Demandes de prolongation de délai	6
4	Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande	7
5	Déclarations de planification.....	12
6	Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit	13

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2024. Le cas échéant, le Conseil-exécutif adresse également ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC) ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)				
N° d'intervention Type	Auteur-e (lieu, parti) Titre	Date d'adoption Décision GC	Délai d'exécution	Avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
127-2019 M	Gullotti (Tramelan, DEPU) Trouver des solutions pour l'avenir de Bellelay, un site d'importance nationale	04.09.2019	31.12.2023	Les recherches en vue d'une réutilisation adaptée du bâtiment sur le site de l'Abbaye de Bellelay, laissé vacant à la suite du départ du pôle santé mentale de l'Hôpital du Jura bernois (HJB), se poursuivent. Des affectations intermédiaires ou partielles sont déjà en place. La troisième et dernière réunion de la commission plénière s'est tenue à Bellelay le 15 mai 2024. À cette occasion, les travaux et projets réalisés jusqu'à présent par l'association Jb.B, ainsi que les autres mesures à mettre en place pour permettre la réalisation du projet en cours, ont été présentés à des représentants régionaux des sphères économiques et politiques. Ces mesures comprennent notamment l'adaptation du mandat actuellement attribué à Jb.B et la conclusion d'une convention de planification avec la commune en vue de l'adaptation de la réglementation fondamentale en matière de construction. La demande formulée dans la motion, à savoir encourager et rechercher des solutions d'affectation, est ainsi satisfaite.
246-2019 M	Stucki (Stettlen, PVL) Recyclage systématique des matériaux de construction	05.03.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : rejet	31.12.2024	Les mesures visant à atteindre l'objectif de zéro émission nette pour les bâtiments cantonaux sont mises en place au quotidien dans les services concernés. Les thèmes du recyclage des matériaux de construction et de la fermeture des cycles de vie des matériaux figurent dans la nouvelle stratégie de durabilité de l'OIC et sont régulièrement revus. Ils sont intégrés aux processus dans le travail quotidien et font l'objet de discussions dans le cadre du nouveau réseau « Économie circulaire dans le bâtiment - Canton de Berne », auquel participe activement la DTT.
277-2019 M	Riem (Iffwil, PBD) Bâtiments cantonaux à la carte ?	08.06.2020	31.12.2024	Les principales demandes formulées dans la motion ont été intégrées aux processus de contrôle des communications des besoins en locaux et d'approbation de crédits de construction. Les exigences telles que le respect de la norme relative aux surfaces cantonales, qui permet de tirer des conclusions sur la rentabilité de l'utilisation des surfaces, sont établies. Les stratégies relatives à l'utilisation sont soumises au Conseil-exécutif et sont une condition nécessaire à l'inscription de projets d'investissement dans le plan d'investissement intégré (PII). En 2022, l'OIC a lancé le projet « Stratégie de gestion des locaux Berne », qui a permis de concrétiser la mise en œuvre de l'abandon des sites de la vieille ville.
301-2019 M	Kohler (Meiringen, Les Verts) Permettre la pose d'installations photovoltaïques sur des infrastructures existantes	08.06.2020	31.12.2024	En 2023, le potentiel photovoltaïque de 750 immeubles cantonaux (toits et façades) a été évalué de manière systématique. Les résultats seront pris en compte dans les projets à venir. Dans la pratique, la pose d'une installation photovoltaïque est examinée et réalisée dans toute la mesure du possible lors de la construction, de la remise en état de grande envergure ou de la rénovation de la toiture d'un bâtiment cantonal. Des exceptions sont prévues par exemple en cas d'ensoleillement défavorable, de conditions imposées par la protection du patrimoine ou d'aliénation prévue du bien-fonds. Ces exceptions sont également soumises au respect des prescriptions légales. L'Office des ponts et chaussées a également analysé le potentiel photovoltaïque des infrastructures situées le long des routes cantonales et mis au concours les objets se prêtant à la pose d'une installation. La procédure de candidature est terminée et trois des cinq lots mis au concours ont pu être attribués à des investisseurs tiers.

162-2020 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Offensive cantonale pour le vélo II : avancer plus rapidement en améliorant le réseau et en créant des voies prioritaires pour cyclistes !	30.11.2020 Vote point par point Points 1, 3, 4 et 5 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 6 : adoption et classement	31.12.2024	Les lacunes physiques et qualitatives du réseau cyclable sont répertoriées de manière systématique. Les moyens financiers requis pour y remédier ont été revus à la hausse par rapport aux années précédentes, pour atteindre 15 à 20 millions de francs par an. Les couloirs à examiner pour les itinéraires cyclables prioritaires ont été répertoriés dans le plan sectoriel pour le trafic cycliste. Plusieurs études de faisabilité ont été menées et d'autres sont prévues. Les résultats devraient être disponibles pour tous les couloirs du plan sectoriel d'ici à la fin 2027. Les ressources en personnel au sein de l'OPC ont été planifiées en fonction des projets de voies cyclables inscrits dans le plan financier. Les clarifications pour les points adoptés sous forme de postulat sont ainsi terminées et la demande formulée dans le point adopté sous forme de motion est satisfaite.
170-2020 M	Kohler (Meiringen, Les Verts) Offensive pour l'énergie solaire : il est temps pour le canton d'agir	30.11.2020	31.12.2024	En 2019 et 2020, le nombre d'installations photovoltaïques a beaucoup augmenté. En 2023, le potentiel photovoltaïque de 750 immeubles cantonaux (toits et façades) a été évalué de manière systématique. Les résultats seront pris en compte dans les projets à venir : pour chaque bâtiment en planification, la possibilité d'intégrer une installation photovoltaïque est examinée et planifiée dans la mesure du possible. Ainsi, de nombreuses installations sont régulièrement posées et mises en service. Ces dernières années, la pratique en la matière a évolué : la pose d'une installation photovoltaïque est réalisée dans toute la mesure du possible à chaque construction, remise en état de grande envergure ou rénovation de la toiture d'un bâtiment cantonal. La demande formulée dans la motion est ainsi satisfaite. L'Office des ponts et chaussées a également analysé le potentiel photovoltaïque des infrastructures situées le long des routes cantonales et mis au concours les objets se prêtant à la pose d'une installation. La procédure de candidature est terminée et trois des cinq lots mis au concours ont pu être attribués à des investisseurs tiers.
291-2020 P	von Arx (Schliern b. Köniz, PVL) Pour une gestion transparente et adéquate du parc immobilier des hautes écoles	15.06.2021 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : rejet Point 3 : adoption	31.12.2024	La DTT a établi, en collaboration avec l'INC, un document de reporting sur la base des données disponibles, qui est soumis chaque année au Grand Conseil et aux commissions spécialisées de la CIAT et de la CFor.
003-2021 M	Imboden (Berne, Les Verts) Garantir la protection de l'environnement en améliorant les contrôles et la surveillance dans l'élimination des déchets	15.06.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Le rapport de la CGes du 10 février 2022 sur le rôle du canton dans les événements en lien avec la carrière de Mitholz/Blaussee demande, dans sa recommandation 2, d'améliorer le système de contrôle existant dans le secteur de l'extraction et des décharges et de renforcer la surveillance. En 2022 et 2023, les sites d'extraction d'environ 60 entreprises ont fait l'objet de contrôles inopinés réalisés avec le concours de personnes externes. L'article 34 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC ; RSB 721.1) a été adapté au 1 ^{er} mai 2024 sur la base de ces expériences. La mise en place d'un service de contrôle des sites d'extraction et de soutien des communes a été approuvé avec le budget 2025. L'inspectorat de l'association « Matériaux de construction circulaires Suisse » continue à effectuer des contrôles réguliers et sans préavis.
223-2021 M	Egger (Hünibach, PS) du 26.11.2021 Offensive en faveur des vélos et des transports publics aux abords du lac de Thoune	09.03.2022 Vote point par point Points 1 et 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement Point 4 : adoption	31.12.2024	Les demandes formulées aux points 1 (mesures de priorisation des transports publics) et 2 (bande cyclable continue) ont été satisfaites. En outre, des mesures temporaires de gestion du trafic au moyen de signaux numériques seront mises en place dès le printemps 2025. Les crédits correspondants ont été approuvés. Les clarifications pour la réalisation des points adoptés sous forme de postulat sont ainsi terminées et la demande formulée dans le point 4 adopté sous forme de motion est satisfaite.
158-2021 M	Baumann (Münsingen, UDF) du 17.06.2021 Déploiement d'un réseau de stations-service à hydrogène sur l'ensemble du territoire suisse d'ici à 2025	15.03.2022	31.12.2024	Les clarifications demandées ont eu lieu auprès de l'Office fédéral des routes. Elles ont révélé que la Confédération ne prévoyait pour le moment aucun financement initial pour la construction de stations-service à hydrogène. Dans le cadre de la stratégie nationale en matière d'hydrogène (en cours d'élaboration), elle étudie tout de même la possibilité de mettre gratuitement à la disposition des exploitants potentiels de stations-service à hydrogène la place nécessaire pour la construction de ces infrastructures, dans les centres de contrôle du trafic lourd situés le long des routes nationales. Cela permettrait de proposer une solution de ravitaillement en transit international pour les camions dotés d'une pile à combustible. La Conférence des ingénieurs cantonaux (CIC), dont fait partie le canton de Berne, aborde régulièrement le thème des stations de recharge électrique et des stations-service à hydrogène. La demande formulée dans la motion est ainsi satisfaite.
165-2021 M	Steiner (Boll, PEV) du 06.07.2021 Dernier tronçon de la piste cyclable entre Vechigen et Krauchthal	15.03.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La Conférence régionale de Berne-Mitteland a intégré le projet dans l'ébauche de la prochaine conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU). La version définitive devrait être disponible en 2025. La mesure pourra alors être reprise dans le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste, et le degré de priorité de la mise en œuvre devra être fixé en tenant compte de tous les autres projets cyclables annoncés et des moyens financiers disponibles. Les communes concernées et la Conférence régionale de Berne-Mitteland ont été informées par l'Office des ponts et chaussées. Les clarifications requises dans le cadre du postulat sont ainsi terminées.

213-2021 M	Matti (Zweisimmen, Le Centre) du 16.09.2021 Pour un tourisme fort dans le canton de Berne : égalité de traitement des transports touristiques	15.03.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	L'Office des transports publics et de la coordination des transports, compétent en la matière, a examiné la demande de la motion adoptée sous forme de postulat. Quatre options sont en principe envisageables. La première consisterait à supprimer l'article 9 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4). Cela ne répondrait toutefois pas à la volonté politique de maintenir à long terme la navigation sur les lacs de Bienne, Thoune et Brienz ainsi que le «Schynige-Platte-Bahn» ou le «Brienzi-Rothorn-Bahn» en tant qu'offres touristiques revêtant une importance considérable. La deuxième option permettrait le financement d'autres installations telles que les téléphériques au titre de la LCTP, ce qui contredirait toutefois les principes d'une gestion administrative efficace, étant donné que la Direction des travaux publics et des transports ne dispose pas des connaissances requises en matière de tourisme. La troisième option consisterait à obtenir un soutien au titre de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (RSB 935.211), ce qui ne répondrait toutefois pas à la demande formulée dans le postulat et n'est pas considéré comme judicieux par les milieux professionnels. Par conséquent, le statu quo proposé comme quatrième option semble être la variante la plus adéquate. Les clarifications requises dans le cadre du postulat sont ainsi terminées.
002-2022 M	Müller (Innerberg, PS) du 05.02.2022 Mise en œuvre des cinq études de planification pour le trafic cycliste de la Conférence régionale de Berne – Mittelland	13.06.2022	31.12.2024	Le canton de Berne a repris la coordination de la mise en œuvre des cinq principaux couloirs cyclistes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland (CRMB). Les différents auteurs de mesures restent responsables de la mise en œuvre des mesures (canton, communes). Le canton a élaboré un plan de mise en œuvre (plan directeur) avec la participation de la CRMB et organisé des séances d'information. Le déplacement à l'horizon A du projet d'agglomération de quatrième génération n'a pas été concrétisé par le Parlement fédéral. La deuxième demande formulée dans la motion ne peut donc pas être mise en œuvre. L'autre demande est satisfaite.
260-2021 P	Flück (Interlaken, PRL) du 08.12.2021 Étude cantonale « Infrastructure de bus »	08.09.2022	31.12.2024	En 2022, l'Office des transports publics et de la coordination des transports a mené une enquête auprès des entreprises de transports afin d'identifier les tronçons sujets aux embouteillages. Des mesures complètes et appropriées vont être intégrées dans les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) en collaboration avec les régions et les propriétaires de routes. Les propositions des régions ont été reçues en 2024. Des mesures de petite envergure ont été transmises pour traitement aux propriétaires de routes compétents.
117-2022 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 13.06.2022 Permettre à l'administration la production d'énergie solaire	30.11.2022	31.12.2024	La pratique jusque-là en vigueur, qui consistait à construire des installations uniquement destinées à couvrir leurs propres besoins en électricité, a été modifiée à partir de 2023. À l'heure actuelle, le canton aménage des installations photovoltaïques sur la plus grande surface utile possible de toit pour l'ensemble de ses projets de construction et de rénovation. Le potentiel photovoltaïque des bâtiments cantonaux (toits et façades) a par ailleurs été évalué de manière systématique. Les résultats obtenus servent à la mise en œuvre de la nouvelle pratique.
130-2022 M	Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) du 14.06.2022 Aarwangen : il faut renforcer la sécurité de la population sans tarder !	30.11.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	En collaboration avec l'entreprise Aare Seeland Mobil (asm) et la commune d'Aarwangen, l'Office des ponts et chaussées a déjà examiné et mis en œuvre plusieurs mesures d'optimisation dans le domaine de la sécurité, indépendamment du projet global (p. ex. feux tournants supplémentaires au niveau des passages à niveau sur les routes communales). Jusqu'à ce que le projet d'assainissement routier soit réalisé, l'Office des ponts et chaussées va continuer à étudier les mesures transitoires entrant en ligne de compte et à les mettre en application lorsque cela est possible et pertinent. Les clarifications en vue de l'exécution du postulat sont donc terminées.
173-2022 M	Ritter (Berthoud, PVL) du 05.09.2022 Autoriser les installations solaires sur les façades	30.11.2022	31.12.2024	Au niveau fédéral, la modification de l'article 18a, alinéa 1 de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (loi sur l'aménagement du territoire, LAT ; RS 700) a été adoptée (entrée en vigueur en 2025). À l'avenir, les installations solaires suffisamment adaptées aux façades situées dans les zones à bâtir et les zones agricoles ne nécessiteront donc plus d'autorisation. La demande formulée dans la motion a par conséquent été mise en œuvre.
204-2022 M	Riem (Kiesen, UDC) du 13.09.2022 Nouveau départ sur le site de Schwand pour le canton de Berne !	30.11.2022 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2024	La mise aux enchères annoncée des biens immobiliers du site de Schwand à Münsingen a eu lieu fin 2022. Ces biens immobiliers appartiennent toujours à des propriétaires privés. Des travaux supplémentaires destinés à examiner et mettre en œuvre la demande relative aux sites de l'Inforama ont été menés en 2023. La stratégie pour l'Inforama a été renvoyée pour révision lors de la session d'automne 2023 du Grand Conseil. En collaboration avec les parties prenantes, la stratégie d'utilisation a été remaniée dans le cadre d'un processus intensif. Le rapport complémentaire élaboré en application des charges énoncées par le Grand Conseil fournit des informations sur l'utilisation future de tous les sites actuels. Le Conseil-exécutif a adopté ce rapport fin 2024.
218-2022 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) du 14.09.2022 Stopper la prolifération des moules quagga	15.03.2023	31.12.2025	L'obligation de déclarer et de nettoyer les bateaux demandée dans la motion a été introduite le 23 septembre 2024. L'obligation se base sur la législation fédérale sur la navigation intérieure. La modification du décret sur la navigation a été traitée par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2024 et les compétences ont été définies dans le cadre d'une ordonnance du Conseil-exécutif. Le décret comme l'ordonnance entreront en vigueur au 1 ^{er} janvier 2025. Une solution technique a été élaborée et mise à disposition sous la forme d'une application en collaboration avec les cantons de Suisse centrale. Tous les autres cantons sont également invités à l'utiliser.
248-2022 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) du 28.11.2022 Moins de surfaces d'assolement pour l'élargissement de l'A1 Wankdorf-Grauholz à huit voies	15.03.2023	31.12.2025	Le peuple a rejeté le projet d'élargissement lors de la votation populaire du 24 novembre 2024. La motion doit donc être classée.

240-2023 M	Fuchs (Bern, UDC) du 27.11.2023 Maintenir le paiement en liquide pour les distributeurs de billets du BLS	06.06.2024	31.12.2026	La demande formulée dans la motion ayant valeur de directive a été examinée en concertation avec BLS. Sa mise en œuvre aurait toutefois des répercussions négatives très importantes sur le plan financier pour le canton. Cela tient notamment au fait qu'au moment du dépôt de la motion, la procédure de marché public pour l'acquisition des nouveaux distributeurs lancée conjointement par plusieurs entreprises de transport était déjà bien avancée.
010-2024 M	Günthör (Erlach, UDC) du 04.03.2024 Maintenir dans les deux sens le rattachement de Gléresse aux transports publics	06.06.2024 Vote point par point Chiffres 1 et 2 : retrait Chiffres 3 à 5 : adoption	31.12.2026	Les demandes exprimées dans la motion (chiffres 3 à 5) ont été mises en œuvre avec le changement d'horaire 2025 de la mi-décembre 2024.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)					
N° d'intervention Type	Auteur-e (lieu, parti) Titre	Date d'adoption Décision GC	Délai d'exécution	Avancement du traitement Motivation de la proposition de classement	Proposition P1 / P2
084-2021 M	CGes (Siegenthaler, Thun) du 29.04.2021 Transparence sur les coûts du parc immobilier cantonal – introduction d'un modèle d'imputation des coûts	15.03.2022	31.12.2024	Les travaux relatifs à un système incitatif pour les demandes de locaux ont démarré. L'objectif est de gérer efficacement les demandes de locaux dans les différents sous-portefeuilles. Le Conseil-exécutif s'est penché sur cette question début 2023. La CGes a été informée fin octobre 2024 de l'avancée des travaux, qui nécessitent encore du temps.	P2
113-2021 M	Schilt (Utzigen, UDC) du 07.06.2021 Amélioration de la desserte en transports publics dans les agglomérations et les zones rurales	15.03.2022	31.12.2024	L'étude lancée en 2021 par les régions pour améliorer la desserte de l'espace rural a été achevée à l'été 2022. Les conclusions sont examinées de manière approfondie au sein des conférences régionales des transports puis intégrées aux schémas d'offres régionaux qui seront remis au canton au printemps 2025 pour servir de base à l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030. La mise en œuvre des mesures correspondantes est prévue dans le cadre de cet arrêté sur l'offre, qui sera traité par le Grand Conseil en 2026.	P2
133-2021 M	Stampfli (Berne, PS) du 14.06.2021 Transports publics dans le canton de Berne : passer à la vitesse supérieure ?	15.03.2022	31.12.2024	Dans la prise de position du canton établie lors de la consultation sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement pour l'infrastructure ferroviaire et sur la Perspective RAIL 2050, la question du transfert modal visé a été soulevée. Le projet a été adopté par le Parlement fédéral en 2024. Le prochain arrêté sur l'offre et crédit-cadre d'investissement, par le biais duquel le Conseil-exécutif présentera la manière de renforcer les transports publics dans le canton de Berne, portera sur la période 2027-2030 et sera traité par le Grand Conseil en 2026.	P2
026-2022 M	Flück (Interlaken, PRL) du 07.03.2022 Dépôt des éléments charriés lors d'événements naturels : il faut agir au plus vite !	08.09.2022	31.12.2024	Un groupe de travail rassemblant plusieurs directions a entrepris les premières clarifications. Une ébauche de rapport interne comprenant des variantes de mise en œuvre a été élaborée et est actuellement retravaillée.	P2
029-2022 M	Le Centre (Riem, Iffwil) du 07.03.2022 Concessions pour les centrales hydroélectriques : il faut une stratégie de toute urgence	08.09.2022	31.12.2024	En collaboration avec des spécialistes de la DTT, de la DIJ et de la DEEE, la délégation du Conseil-exécutif dédiée à la stratégie relative aux concessions hydrauliques a élaboré un premier projet de stratégie et organisé une procédure de consultation. Les questions soulevées dans le cadre de cette dernière doivent encore être clarifiées lors d'une étape ultérieure.	P1

044-2022 M	Feuz (Berne, UDC) du 07.03.2022 Extension de la ligne de RER direction Hôpital de l'Île-Köniz Ouest-Schwarzenburg	08.09.2022	31.12.2024	L'étude d'opportunité relative à la nouvelle infrastructure ferroviaire demandée a débuté au printemps 2022. L'étude et la procédure de participation publique qui s'est achevée ont constitué une base de décision importante pour le projet. Début 2024, une délégation des autorités a communiqué que, sur la base des résultats obtenus, le prolongement de la ligne RBS en direction de l'Hôpital de l'Île-Köniz Ouest-Schwarzenburg ne représentait pas la meilleure option. D'autres possibilités de raccordement sont actuellement examinées pour le site de l'Île et Köniz. Ces travaux vont encore nécessiter un certain temps.	P2
055-2022 M	Abplanalp (Brienzwiler, UDC) du 09.03.2022 Site de formation des vétérinaires pour les grands animaux	08.09.2022	31.12.2024	La recherche d'un nouveau site pour la clinique pour animaux de rente de l'Université de Berne a commencé et se révèle être un défi de taille dont la résolution nécessitera encore du temps.	P2
077-2022 P	von Arx (Schliern b. Köniz, PVL) du 17.03.2022 Un gymnase à Berne Ouest pour pallier la menace de pénurie de locaux scolaires	08.09.2022	31.12.2024	L'évaluation des sites potentiels pour l'aménagement d'un cinquième gymnase en relation avec la croissance démographique, les zones de recrutement et les flux de trafic a été lancée. Les résultats de l'étude du BASS mandatée par l'INC pour la planification des locaux scolaires jusqu'en 2040 sont maintenant disponibles. L'étude a mis en évidence un besoin de locaux scolaires à court terme pour l'année scolaire 2027/2028. À l'heure actuelle, les travaux se concentrent donc sur la planification à court terme des locaux scolaires, jusqu'en 2027. Le Conseil-exécutif ainsi que la CFor et la CIAT sont informés. La recherche de nouveaux sites, et en particulier pour l'aménagement d'un cinquième gymnase, est encore en cours.	P2
127-2022 M	Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre) du 14.06.2022 Surveillance du CO ₂ dans les activités de construction du canton	30.11.2022	31.12.2024	En 2024, la DTT a lancé un projet destiné à élaborer les bases et outils nécessaires pour la mise en œuvre d'une surveillance du CO ₂ . Les travaux de mise en œuvre sont en cours.	P2
142-2022 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 15.06.2022 Assainissement du trafic à Aarwangen : il faut prendre les demandes au sérieux, sans toutefois entraver le projet	30.11.2022	31.12.2024	Les mesures évoquées dans l'intervention sont définies dans le cadre du projet et doivent être maintenues. L'examen des mesures de soutien ne sera possible qu'après réalisation du projet d'assainissement du trafic. L'Office des ponts et chaussées évalue et réalise quant à lui en continu d'autres mesures d'optimisation destinées à améliorer la sécurité routière en collaboration avec les communes d'Aarwangen et de Thunstetten ainsi qu'avec l'entreprise Aare Seeland Mobil (asm).	P2

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)					
304-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Améliorations à apporter au nouveau centre de police de Niederwangen	04.06.2020	31.12.2024	En octroyant un permis de construire en juin 2023, la commune de Köniz a approuvé le plan de mobilité et d'exploitation pour le centre de police de Niederwangen (PZB). Ce plan montre que l'offre de places de stationnement prévue (570 places intérieures et 30 places extérieures) permet de remplir les conditions d'autorisation formulées dans le permis de construire et de répondre aux besoins de la Police cantonale. Le PZB sera réalisé exclusivement à base de bois certifié issu d'une production durable et, dans la mesure du possible, d'origine suisse. Le canton est néanmoins soumis à la législation sur les marchés publics. L'adjudication du marché portant sur la réalisation des parties en bois par une entreprise totale a eu lieu au quatrième trimestre 2024. Des indications plus précises concernant le label et l'origine du bois utilisé pourront être fournies dans le courant de l'année à venir.	
157-2020 M	Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) Interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette, à Bienne	30.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Le Conseil de ville de Bienne a déclaré important un postulat au contenu identique. La question d'une interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette est examinée dans le cadre des travaux de l'organisation de projet supérieure Espace Biel/Bienne.Nidau. En collaboration avec la Ville de Bienne, l'OPC a mandaté un bureau d'ingénierie pour clarifier comment pourrait être introduite l'interdiction du trafic poids lourds et quelles seraient les conséquences. Les résultats d'un comptage du trafic réalisé en 2023 à Bienne et dans les environs servent de base à ces travaux. Les résultats de l'étude sont attendus pour début 2025.	

211-2020 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) Mesures urgentes d'aide à l'OIC dans l'intérêt des hautes écoles bernoises	30.11.2020 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	En décembre 2022, l'Office des immeubles et des constructions et l'Université ont signé une convention de prestations visant à réglementer la collaboration établie à titre de projet pilote pour les mesures d'entretien annuel. Dans ce cadre, l'office cantonal a transféré à l'Université, pour certains bâtiments cantonaux, les compétences et responsabilités pour les mesures d'entretien et d'urgence ainsi que les adaptations spécifiques à l'exploitation. Le projet pilote a été réalisé de début 2023 jusqu'à la fin 2024. L'évaluation des résultats n'a pas encore commencé.
249-2020 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) Faire toute la lumière sur ce qui s'est passé dans la région du Blausee	01.12.2020	31.12.2024	La procédure pénale menée par le ministère public de l'Oberland est toujours en cours. Les analyses des eaux souterraines dans la zone Mitholz/Blausee effectuées par l'OED n'ont pas mis en lumière la présence de polluants.
224-2020 P	Riesen (La Neuveville, PSA) Investiguer en cas de suspicion de sols pollués. Protéger les enfants contre l'ingestion de terre polluée par du plomb et d'autres polluants	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	La procédure de consultation relative à la modification de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) a été lancée en septembre 2021. La modification prévoit également l'examen et la rénovation de places de jeu et d'espaces verts publics s'ils représentent un danger pour les enfants. L'examen de la demande formulée dans le postulat aura lieu sur la base de la modification de la LPE. Selon l'état actuel des connaissances, la LPE révisée devrait entrer en vigueur au plus tôt au deuxième semestre 2025.
007-2021 M	Roulet Romy (Malleray, DEPU) Participation financière du canton aux surcoûts liés à l'élimination du sol pollué provenant des sites pollués dépassant le seuil d'investigation	15.06.2021	31.12.2025	La révision partielle de la loi sur les déchets, nécessaire pour mettre en œuvre la motion, a débuté fin 2021. Il convient cependant d'attendre la révision en cours de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), car celle-ci règle la question de la pollution des sols. La LPE révisée devrait entrer en vigueur au plus tôt au deuxième semestre 2025.
049-2021 M	de Meuron (Thun, Les Verts) Des bus alimentés par des piles à hydrogène pour accélérer la décarbonation des transports publics	08.09.2021 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2025	Les clarifications des entreprises de transport montrent que les bus électriques sont plus intéressants sur le plan économique et technique que les bus alimentés par des piles à hydrogène. À la suite de la prolongation et l'adaptation de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2022-2026, le financement de bus utilisant des énergies non fossiles sera intégré aux financements ordinaires. Cet arrêté a été adopté par le Conseil-exécutif en novembre 2023 à l'intention du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif présentera en outre diverses mesures dans le cadre de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030 et du crédit-cadre d'investissement pour les transports publics 2027-2030. La nouvelle loi sur le CO ₂ doit également permettre de définir des instruments incitatifs au niveau fédéral. Le financement cantonal doit être coordonné avec ces instruments.
196-2021 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 09.09.2021 Prise en compte des pénuries d'eau lors des concessions pour la centrale de Trift et le rehaussement du barrage du Grimsel	15.03.2022	31.12.2025	Le sujet de la sécheresse est approfondi dans le cadre du remaniement de la stratégie de l'eau. Les travaux correspondants ont débuté et devraient être terminés en 2025. La concession pour la centrale de Trift en tant qu'extension de la concession globale existante de KWO a été adoptée par le Grand Conseil le 8 juin 2023, mais a été contestée. La procédure est en suspens au Tribunal administratif. KWO a également soumis la demande pour le projet d'agrandissement du bassin de retenue du Grimsel, qui devrait également être ajoutée à la concession globale existante. Le canton examinera la demande formulée dans la motion dans le cadre du renouvellement de la concession de KWO et sur la base de la stratégie de l'eau remaniée et en tiendra compte le cas échéant.
007-2022 M	Bühler (Liebefeld, Les Verts) du 22.02.2022 Encourager l'économie circulaire dans tous les domaines du canton de Berne	08.09.2022	31.12.2026	La révision partielle de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) prévoit des mesures relatives à l'économie circulaire afin de préserver les ressources. Lors de la consultation sur la LPE, le canton de Berne a soutenu les mesures prévues au niveau fédéral et les a jugées adaptées. La loi révisée devrait entrer en vigueur au plus tôt au deuxième semestre 2025.
171-2022 M	Le Centre (Riem, Iffwil) du 05.09.2022 Pour un hébergement rentable et moderne de l'administration dans la région de Berne	15.03.2023	31.12.2025	L'OIC a lancé le projet « Stratégie de gestion des locaux Berne » au printemps 2022. Sur cette base, de premiers projets de réalisation sont déjà en planification. D'autres projets seront élaborés et réalisés avec les utilisatrices et utilisateurs en accord avec les axes directeurs définis dans la stratégie.
245-2022 M	Le Centre (Riem, Iffwil) du 28.11.2022 Des dispositions claires pour l'application de l'article 9 LCTP	15.03.2023	31.12.2025	La DTT a procédé aux clarifications demandées dans la motion et a décidé de mettre en œuvre la demande dans une directive du Conseil-exécutif. Les travaux correspondants sont en cours.
248-2022 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) du 28.11.2022 Moins de surfaces d'assolement pour l'élargissement de l'A1 Wankdorf-Grauholz à huit voies	15.03.2023	31.12.2025	Le peuple a rejeté le projet d'élargissement lors de la votation populaire du 24 novembre 2024. La motion doit donc être classée.
251-2022 M	Wenger (Spiez, PEV) du 28.11.2022 Modification de la stratégie de l'eau	08.06.2023	31.12.2025	Le 14 décembre 2022, le Conseil-exécutif a mandaté la révision de la stratégie de l'eau du canton de Berne. Les points mentionnés dans la motion sont ainsi mis en œuvre. Selon le calendrier, le Conseil-exécutif adoptera la stratégie révisée fin 2025 et le Grand Conseil en prendra connaissance en 2026.

255-2022 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 30.11.2022 Voie cyclable Mittelhäusern–Schwarzenburg	08.06.2023 Vote point par point Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les mesures font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la planification du réseau cyclable régional. Si la voie cyclable s'avère être une mesure judicieuse et proportionnée, le projet intégrera la planification financière dans le cadre de la priorisation annuelle des investissements de l'Office des ponts et chaussées. Les améliorations de sécurité routière réalisables à court terme sur ce tronçon seront examinées en 2025.
265-2022 M	Jordi (Berne, PS) du 05.12.2022 Mieux combiner les moyens de transport par la promotion, par les entreprises de transports publics également, de solutions multimodales !	08.06.2023 Vote point par point Point 1 : retrait Points 2 à 5 : adoption	31.12.2025	Le canton de Berne dispose d'instruments faciles d'accès permettant de soutenir les plans et projets de tiers. Les demandes sont examinées en continu sur la base de la Stratégie de mobilité globale du canton de Berne (SMG) comme le demandent les motionnaires. Le prochain arrêté ordinaire sur l'offre de transports publics sera l'occasion de montrer quelles sont les orientations de mobilité multimodale du canton et quelles initiatives il soutient en ce sens. Les travaux relatifs à l'arrêté sur l'offre 2027-2030 sont en cours. Le canton offre encore si besoin des plateformes d'échange qui favorisent la mise en œuvre de la SMG (p. ex. motorisations alternatives pour les TP routiers, harmonisation des offres de partage de vélos, plateformes urbaines desservies par le rail, gestion de la mobilité). Ces travaux continueront et seront optimisés régulièrement.
292-2022 M	von Arx (Spiegel b. Berne, PVL) du 08.12.2022 Pour davantage de cohérence dans l'approvisionnement en énergie par les entreprises de transports publics	08.06.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Bernmobil a lancé un appel d'offres de droit public pour ses besoins en électricité pour les cinq années à venir et a octroyé le mandat à EWB en août 2023. La FIN examinera la demande du postulat dans le cadre de la prochaine révision de la LAIMP.
053-2023 M	Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) du 13.03.2023 Les trains biennois méritent mieux qu'une voie de garage	06.09.2023	31.12.2025	La définition des quais de la gare de Berne sera examinée dans le cadre des ateliers en cours sur la consolidation du projet d'offre 2035. Le canton de Berne insiste sur des solutions permettant d'éviter d'utiliser les voies 49 et 50 pour des trains circulant régulièrement.
066-2023 M	Saïd (Biel/Bienne, PS) du 14.03.2023 Recyclage des briques à boisson	06.09.2023	31.12.2025	En novembre 2022, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) a lancé dans le cadre d'un partenariat une offre de collecte des déchets plastiques mixtes à l'intention de l'ensemble des communes du canton de Berne (cf. ISCB n° 8/822.1/4.1). Les briques à boisson peuvent être recyclées en même temps que les déchets plastiques. Le nouveau système de collecte de déchets sera évalué une fois la phase de lancement terminée.
088-2023 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 15.03.2023 Accélération et simplification des procédures en lien avec les monuments historiques	06.09.2023	31.12.2025	La demande sera prise en compte lors de la révision prochaine de la loi sur les constructions, sous la conduite de la DTT.
113-2023 M	Hess (Nidau, PLR) du 05.06.2023 Horaire 2025 des CFF : halte à l'érosion continue de l'attrait de la ligne du Pied du Jura - oui au maintien de la liaison directe Bienne–Genève-Aéroport	06.09.2023	31.12.2025	Le canton s'engage en faveur des demandes de la motion dans le cadre de la consolidation du projet d'offre 2035. L'objectif est d'obtenir, outre la cadence semi-horaire pour la liaison Bienne–Lausanne, un train par heure sur la ligne Bienne–Genève-Aéroport.
119-2023 P	Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) du 05.06.2023 Pour une gestion intégrée des eaux des Trois-Lacs (lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Morat)	29.11.2023	31.12.2025	La collaboration sectorielle dans la région des Trois-Lacs est établie et fonctionne bien, tant pour la gestion des eaux que pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées. Des améliorations ponctuelles, par exemple pour la planification régionale des ressources en eau, sont prises en compte dans la stratégie de l'eau. La nouvelle stratégie sera probablement disponible d'ici à fin 2025.
135-2023 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 12.06.2023 Autonomie énergétique des immeubles du canton de Berne	29.11.2023	31.12.2025	Le portefeuille des immeubles cantonaux a été analysé afin de déterminer le potentiel solaire. Des mesures seront désormais examinées sur cette base et leur mise en œuvre planifiée en tenant compte de l'état des bâtiments et des moyens disponibles. Concernant les travaux de rénovation déjà en cours, l'efficacité énergétique des bâtiments est toujours prise en compte.
147-2023 M	de Meuron (Thoune, Les Verts) du 15.06.2023 Encourager les formes de mobilité durables et peu gourmandes en surface plutôt que l'obligation légale aberrante d'aménager des places de stationnement !	29.11.2023 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 et 3 : rejet	31.12.2025	Les demandes du postulat seront examinées lors de la prochaine révision de l'ordonnance sur les constructions, sous la conduite de la DTT.
151-2023 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) du 15.06.2023 Stop à la mise à l'écart des personnes sourdes et malentendantes dans les TP	29.11.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les demandes du postulat ont été intégrées aux discussions entre le canton et les entreprises de transport. À l'avenir, elles continueront à être thématiques et des solutions seront recherchées.
180-2023 M	Klopfenstein (Corgémont, UDC) du 04.09.2023 Réduire les bouchons sur l'A16 pendant les travaux d'assainissement de la route	29.11.2023	31.12.2025	Selon les informations fournies par l'Office fédéral des routes (OFROU), les travaux d'assainissement avec des restrictions temporaires dureront encore jusqu'en septembre 2026. Ensuite, la voie côté montagne sera assainie et interdite au trafic. La voie côté vallée sera alors disponible pour une circulation dans les deux sens. L'Office des ponts et chaussées est en contact régulier avec l'OFROU et interviendra selon ses capacités si cela permet d'améliorer le flux de trafic.

183-2023 P	PS-JS (Stampfli, Wabern) du 04.09.2023 Introduction de lignes de RER nocturnes	07.03.2024	31.12.2026	La demande est intégrée aux travaux d'analyse de l'offre Moonliner en cours. Les résultats seront pris en compte dans l'arrêté sur l'offre 2027-2030.
184-2023 M	Lindegger (Roggwil, Les VERT-E-S) du 04.09.2023 Renforcer l'offre ferroviaire en Haute-Argovie	07.03.2024	31.12.2026	Après une étude de potentiel, une étude de faisabilité est en cours d'élaboration sous la conduite de la région Haute-Argovie concernant la liaison Zofingue–Langenthal–Soleure. Cette étude, financée en majorité par le canton, doit montrer à quelles conditions et avec quelles mesures supplémentaires il serait possible d'introduire la nouvelle liaison. Les demandes de la motion ont en outre été transmises à la Confédération et, d'après les informations actuelles, feront partie du Message 2026 sur l'aménagement ferroviaire. De plus, la future organisation des quais en gare de Berne est examinée dans le cadre d'ateliers en cours concernant la consolidation du projet d'offre 2035. Le canton de Berne insiste ici sur des solutions permettant d'éviter d'utiliser les voies 49 et 50 pour des trains circulant régulièrement.
198-2023 M	Stampfli (Wabern, PS) du 06.09.2023 Diminuer les surfaces imperméabilisées par les nouvelles constructions	07.03.2024	31.12.2026	En 2024, une analyse a été lancée concernant l'impact du changement climatique sur les immeubles cantonaux. Des mesures ont été définies qui participeront à réduire cet impact et à éviter des dommages. Une des mesures prévues concerne l'élaboration d'un nouveau standard pour les surfaces autour des immeubles, qui réglera notamment la question des surfaces imperméabilisées.
242-2023 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 27.11.2023 Extension de la ligne CFF entre Wanzwil et Soleure : il faut prendre en compte les intérêts de la région concernée !	07.03.2024	31.12.2026	Les demandes de la motion ont été intégrées à la procédure d'approbation des plans correspondante au niveau fédéral. Dès que les résultats seront disponibles, le Conseil-exécutif examinera si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour assurer une desserte de la région au moins équivalente à la desserte actuelle et, le cas échéant, lesquelles.
008-2024 M	Günthör (Erlach, UDC) du 04.03.2024 Améliorer le soutien aux communes en matière d'entretien des surfaces d'eau, y compris pour l'extraction des herbes aquatiques	05.06.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Il n'y a pas eu d'accumulation d'herbes aquatiques en 2024 et les communes n'ont donc pas eu besoin de soutien. Il n'a ainsi pas été possible d'avancer réellement sur l'examen de la demande du postulat durant l'année écoulée. Les clarifications seront poursuivies en 2025.
231-2023 M	Zybach (Spiez, PS) du 23.11.2023 Hôtel du gouvernement sans obstacles II	06.06.2024 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Point 1 : l'OIC a lancé une étude de faisabilité. Une étude de variantes permettra d'examiner de manière approfondie différents lieux pour l'intégration d'un ascenseur à personnes pour remplacer l'escalator existant. Cette étape de planification fournira la base pour la consultation et la discussion préalable de la demande avec les services concernés, notamment le service des monuments historiques de la ville. Point 2 : lors de travaux dans l'hôtel du gouvernement, il convient d'assurer l'accès sans obstacles au bâtiment public et à l'intérieur de celui-ci. De plus, il faut tenir compte de l'importance du bâtiment en tant que monument historique. À la suite de la motion, différentes mesures d'amélioration de l'accessibilité ont déjà été mises en place avec le service des monuments historiques de la ville et Procac. Après une pesée des intérêts, les demandes suivantes de la motion adoptée sous forme de postulat ont été examinées, mais rejetées : les mains courantes de l'escalier principal ne seront pas optimisées ; le tapis d'escalier de l'escalier principal restera en place ; les couleurs / surfaces dans les installations sanitaires du hall ne seront pas modifiées.
245-2023 M	Ritter (Berthoud, PVL) du 30.11.2023 Sécuriser la traversée piétonne de la Schachenstrasse à la hauteur du nouveau magasin Landi à Lyssach	06.06.2024	31.12.2026	Afin d'améliorer la sécurité sur la Schachenstrasse, l'Office des ponts et chaussées a mis en place un passage piéton provisoire qu'il a ensuite adapté et amélioré au fur et à mesure. Le lancement des travaux de réaménagement du nœud près du magasin Landi, qui permettront de créer un passage piéton définitif, est encore bloqué par des oppositions en suspens.
259-2023 M	Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre) du 06.12.2023 Acquisition de bois pour les constructions cantonales	06.06.2024	31.12.2026	De nombreuses questions concernant la mise en œuvre de la motion sont en cours d'examen. Il n'y a pour l'instant pas de résultats intermédiaires parlants.
011-2024 M	Günthör (Erlach, UDC) du 04.03.2024 Inondations à répétition autour du lac de Biemme : conséquences et mesures de prévention et de gestion	06.06.2024 Vote point par point Points 1 et 2 : retrait Point 3 : adoption Points 4 et 5 : adoption et classement	31.12.2026	Les clarifications ont débuté concernant les responsabilités et les possibilités de soutien financier pour la réfection d'infrastructures à la suite de dégâts de crue, y compris en ce qui concerne la question des allègements fiscaux (point 3 de la motion). Il n'y pas de résultats intermédiaires pour l'instant.
111-2024 M	Fuhrer-Wyss (Burgistein, PS) du 03.06.2024 Soutien aux projets pilotes « Développement du Grand Marais »	09.09.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	La demande est examinée dans le cadre du projet en cours relatif à la cession des terres agricoles qui se libéreront à Witzwil.
115-2024 M	Bösiger (Niederbipp, UDC) du 03.06.2024 Les terres agricoles de l'EP de Witzwil doivent rester affectées à la production agricole	09.09.2024	31.12.2026	La motion est mise en œuvre dans le cadre du projet en cours relatif à la cession des terres agricoles à Witzwil. L'Union des paysans et d'autres groupes d'intérêt sont intégrées au projet sous forme de comité consultatif.

033-2024 M	Ritter (Berthoud, PVL) du 05.03.2024 Renforcer l'offre ferroviaire dans l'Emmental	10.09.2024	31.12.2026	Point 1 : la future organisation des quais en gare de Berne est examinée dans le cadre des ateliers en cours concernant la consolidation du projet d'offre 2035. Le canton de Berne se concentre ici sur des solutions permettant d'éviter d'utiliser les voies 49 et 50 pour des trains circulant régulièrement. Points 2 et 3 : les demandes de la motion ont été transmises à la Confédération et, d'après les informations actuelles, feront partie du Message 2026 sur l'aménagement ferroviaire.
041-2024 M	Ochsenbein (Bévilard, UDC) du 06.03.2024 Libérer de l'obligation du permis de construire les petites installations de PAC-Pompes à chaleur air/air et air/eau dans le canton de Berne	10.09.2024	31.12.2026	La demande de la motion est identique à celle de la motion 205-2023 « Une obligation d'annoncer plutôt qu'un permis de construire pour les pompes à chaleur installées en extérieur ». Elle sera mise en œuvre par le biais d'une modification des directives « Installations de production d'énergies renouvelables non soumises au régime du permis de construire » du Conseil-exécutif de janvier 2015. Les travaux ont débuté sous la conduite de la DEEE.
063-2024 M	Leuenberger (Uettligen, PEV) du 12.03.2024 Aménager des bornes de recharge publiques pour voitures électriques sans obstacles	10.09.2024	31.12.2026	La demande sera prise en compte lors de la prochaine révision de l'ordonnance sur les constructions, sous la conduite de la DTT.
064-2024 M	Leuenberger (Uettligen, PEV) du 12.03.2024 Ne compliquons pas davantage la mobilité des personnes en situation de handicap	10.09.2024 Vote point par point Points 1, 2 et 4 : adoption et classement Point 3 : adoption	31.12.2026	La demande sera prise en compte lors de la prochaine révision de la loi sur les routes.
102-2024 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 29.05.2024 Moratoire sur la limitation à 30 km/h sur les routes affectées à la circulation générale jusqu'à la révision de la loi fédérale sur la circulation routière	27.11.2024	31.12.2026	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé.
135-2024 M	Rappa (Berthoud, Le Centre) du 05.06.2024 Permettre aux communes d'aménager des passages cloutés dans les zones 30	27.11.2024	31.12.2026	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé.
146-2024 M	de Meuron (Thoune, Les Verts) du 10.06.2024 Prendre en compte les évolutions techniques pour exploiter tout le potentiel de la construction de logements	27.11.2024	31.12.2026	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé.
181-2024 M	CIAT (von Arx, Spiegel b. Bern) du 21.08.2024 Vue d'ensemble et actions possibles concernant les immeubles des hautes écoles bernoises	27.11.2024	31.12.2026	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé.

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)					
Programme gouvernemental de législation 2019-2022 Objectif 5	05.03.2019	5	Déclaration de planification 5 CIRE (Jost) : le Conseil-exécutif est chargé de tenir compte du thème du changement climatique et de l'utilisation durable de l'eau dans l'objectif 5 (« Développement durable ») du programme gouvernemental de législation, et d'examiner des mesures concrètes en collaboration avec le monde de la recherche et les milieux économiques. Le contexte est celui des pénuries d'eau saisonnières plus fréquentes causées par le changement climatique. Par sa situation géographique, le canton de Berne a la possibilité de mettre des réserves d'eau à la disposition de la Suisse, voire de l'étranger.	Les possibilités et les potentiels existants ont été identifiés et discutés lors d'une rencontre entre l'OED, l'OAN et l'OEE, sous la direction de la DTT et de la DEEE. Concernant les bassins d'accumulation de KWO, il avait déjà été démontré, avant la procédure d'octroi d'une concession pour le projet Trift, que ceux-ci sont trop éloignés des principales régions problématiques du canton de Berne pour qu'ils puissent contribuer de manière significative à combattre la sécheresse (rapport geo 7/OED du 20.07.2017). De plus, la motion 196-2021 a été adoptée lors de la session de printemps 2022. Afin de répondre aux demandes de la motion, les questions relatives à une utilisation et une exploitation durables de l'eau dans le contexte du changement climatique seront traitées dans le cadre de la refonte de la stratégie cantonale de l'eau. Celle-ci sera adoptée par le Conseil-exécutif à la fin 2025 et soumise au Grand Conseil pour information en 2026. Dans cette optique, les demandes de la déclaration de planification ont été examinées ou seront traitées pour répondre à la motion citée précédemment. La déclaration de planification peut ainsi être considérée comme terminée ou transmise.	En cours
Plan du réseau routier 2022-2035		2	Les calendriers des projets 210.20337 Voie cyclable Interlaken–Därliigen et 210.20338 Därliigen–Leissigen doivent dans la mesure du possible être adaptés de manière à ce que les synergies avec la remise en état de l'autoroute soient exploitées.	L'Office fédéral des routes (OFROU) est responsable de la remise en état de la route nationale A8. Selon l'OFROU, les travaux ne devraient pas commencer avant 2029. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les voies cyclables, la mise en place d'une offre de voies destinées à la mobilité douce le long des routes nationales incombe à la Confédération. L'OFROU mettra à disposition une offre correspondante le long de l'A8. Il incombe au canton de prévoir et de réaliser une offre alternative à distance de l'A8. L'OPC et l'OFROU définiront ensemble la suite de la procédure harmonisée. L'exploitation des synergies avec la remise en état de la route nationale jouera un rôle essentiel. Pour cela, la Conférence régionale de l'Oberland oriental devra soumettre préalablement un projet d'agglomération transports et urbanisation de 5^e génération, afin que les éventuelles subventions fédérales issues du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) puissent être utilisées pour la réalisation du projet. L'OFROU envisage par ailleurs de verser des contributions d'intérêt à une voie cyclable à l'écart de la route nationale.	En cours

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)				
Titre	Session	Charge	État d'avancement (en bref)	Statut
2019.BVE.9873 Campus de Berthoud, lycée technique de Berne (Technische Fachschule Bern) et gymnase. Crédit d'engagement pour l'étude de projet, appel d'offres compris	Hiver 2019	Dans le cadre de l'étude de projet, les sources d'économies possibles et les économies réalisées doivent être présentées et développées en détail.	Dans le cadre de la priorisation cantonale, il a été décidé d'abandonner le projet. Celui-ci a par conséquent immédiatement été mis à l'arrêt. La charge deviendra caduque avec l'arrêté du Grand Conseil correspondant de la session d'hiver 2024.	Liquidé
		Dans la mesure du possible, le projet sera réalisé avec du bois suisse.	Dans le cadre de la priorisation cantonale, il a été décidé d'abandonner le projet. Celui-ci a par conséquent immédiatement été mis à l'arrêt. La charge deviendra caduque avec l'arrêté du Grand Conseil correspondant de la session d'hiver 2024.	Liquidé
2019.BVE.11234 Berne, Uni Muesmatt, nouveau bâtiment pour les sciences naturelles, crédit d'engagement pour l'étude de projet et l'appel d'offres	Été 2020	Dans le cadre de l'élaboration du projet, les économies réalisables ainsi que les économies effectivement réalisées doivent être indiquées et motivées de manière détaillée.	Le projet a été reporté en raison de la priorisation des projets d'investissement dans le domaine du bâtiment. L'étude de projet n'a donc pas encore commencé.	En cours
		Le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil à propos du programme d'investissement révisé au plus tard à la session d'hiver 2020.		En cours
2020.BVD.4550 Arrêté sur l'offre de transports publics pour la période d'horaire 2022 à 2025	Printemps 2021	Pour respecter les principes qu'il s'est lui-même fixés en ce qui concerne l'offre de transports publics, notamment dans le cadre de sa stratégie de mobilité globale, qui prévoit entre autres un transfert modal pour un grand nombre de personnes, il convient d'optimiser l'offre de transports publics de manière proactive et en particulier entre les centres régionaux et les chefs-lieux cantonaux, ce d'ici au prochain arrêté sur l'offre.	Sera mis en œuvre dans le cadre de l'arrêté sur l'offre 2027-2030, qui sera traité lors de la session de printemps 2026.	En cours
2021.BVD.1419 Berne, Bremgartenstrasse 131-137, gymnase du Neufeld / rénovation et construction de remplacement, crédit d'engagement pour l'étude de projet	Printemps 2022	Tous les toits qui s'y prêtent bien ou très bien (site Internet de la Confédération) doivent être équipés d'une installation solaire. La toiture doit être construite en conséquence. Les toits peuvent aussi être loués à une entreprise idoine, laquelle posera les panneaux solaires à ses frais.	La planification actuelle prévoit de poser une installation solaire sur tous les bâtiments existants (bâtiment principal, salle de gymnastique, aula) ainsi que sur la toiture plate du bâtiment de remplacement. Les exigences liées au droit de la construction et à la protection des bâtiments historiques ont été prises en compte pour l'aménagement, et la surface pouvant accueillir des panneaux a été maximisée. Il n'est pas prévu de louer les toits à des tiers, car le canton exploite autant que possible lui-même son potentiel photovoltaïque.	Liquidé
		La capacité d'extension du volume bâti de la construction doit être mise en évidence dans le cadre du concours.	Lors du concours de projets, une des conditions posées était d'examiner la possibilité d'étendre le volume. Il est estimé qu'une surélévation du bâtiment de remplacement n'est pour le moment pas susceptible d'être autorisée. La nouvelle construction sera conçue de sorte à pouvoir être surélevée ultérieurement. Dans le projet lauréat, le volume bâti de la construction peut ainsi être agrandi.	Liquidé
2021.BVD.4408 Bienne, rue du Wasen 1, 7, 9 et 11, rénovation totale du Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP), crédit d'engagement pour l'étude de projet	Été 2022	Le crédit d'étude est approuvé à condition que la surface de toiture qui s'y prête soit utilisée pour la production d'énergie solaire (capteurs solaires thermiques ou installations photovoltaïques).	La charge est mise en œuvre dans le cadre de l'étude de projet et les toitures qui s'y prêtent sont équipées d'installations photovoltaïques. Il s'agit là d'une nouvelle tendance qui consiste à maximiser la surface utile de toitures dotées de panneaux solaires lors de projets de construction ou de rénovation de bâtiments cantonaux. La mise en œuvre prévue sera présentée par le Conseil-exécutif dans le cadre du crédit de réalisation.	En cours
		Si des capteurs solaires thermiques sont prévus, il faut étudier l'injection des excédents dans le réseau de distribution de chaleur à distance. Les résultats de cette étude doivent être exposés à la CIAT dans le cadre du crédit d'exécution.	Le contrôle a lieu dans le cadre de l'actuelle étude de projet.	En cours

2021.BVD.4839 BLS Schifffahrt ; subvention cantonale pour l'acquisition d'un nouveau bateau destiné au transport de passagers (MS Thunersee)	Hiver 2022	La subvention cantonale de 14 432 000 francs est approuvée avec la charge suivante : le Conseil-exécutif s'assure qu'en cas de vente de BLS navigation SA, le montant octroyé par le canton et les communes pour l'acquisition du nouveau bateau destiné au transport de passagers sera remboursé au prorata.	Une disposition correspondante a été ajoutée dans l'accord qui a été conclu début 2024 entre le canton de Berne et BLS navigation SA.	Liquidé
		BLS navigation SA participe équitablement aux frais d'acquisition.	En février 2023, BLS navigation SA a accordé par écrit à la DTT une promesse de subvention s'élevant à 0,8 million de francs, soit le double du montant prévu à l'origine. Les coûts supplémentaires attendus liés au renchérissement sont également pris en charge par BLS navigation SA.	Liquidé
2022.BVD.193 Kôniz, Businesspark Liebefeld, gymnases de Berne, crédit d'engagement pour location, aménagements locatifs et équipement	Printemps 2023	Élaborer la planification cantonale des locaux scolaires à plus long terme, l'adapter au fur et à mesure et la présenter aux commissions compétentes.	En vue de renforcer la sécurité de la planification, l'INC a demandé au Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS d'élaborer des scénarios de formation régionalisés pour les écoles moyennes du canton de Berne d'ici 2040, dans l'optique d'une planification continue et d'un renforcement des prévisions à long terme. Il est prévu à l'avenir de procéder à une mise à jour annuelle sur la base des chiffres actuels de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et du canton de Berne concernant les projections démographiques (régionalisées). Le rapport du bureau BASS a été présenté à la CFor et à la CIAT en mai et en juillet 2024. En septembre 2024, la DTT a précisé aux deux commissions les besoins en locaux à court terme. Il est prévu de faire un nouveau point sur l'état d'avancement des travaux aux deux commissions au premier trimestre 2025.	En cours
		Prévoir différents scénarios pour la planification cantonale des locaux scolaires, afin de reconnaître suffisamment tôt les répercussions sur les besoins en locaux si les paramètres de planification connaissent une évolution plus forte que prévu, et prendre ces scénarios en considération dans la planification des investissements.		En cours
2022.BVD.5677 Tavannes, Rue H. F. Sandoz 80, Tavannes Machines, crédit d'engagement pour l'achat de l'immeuble et l'étude de projet relative aux mesures de rénovation et d'extension	Printemps 2023	L'acquisition du bien-fonds Tavannes Machines est assorti de la charge de garantir une occupation optimale de l'immeuble par des unités administratives du canton.	L'approbation du crédit de réalisation par le Grand Conseil lors de la session d'automne 2023 a indirectement permis de déterminer quels services cantonaux occuperont les locaux à l'avenir. En raison de l'implantation durable des services de justice dans les locaux de Tavannes Machines, due à l'abandon du projet de Centre Justice et Police, le bâtiment est entièrement occupé. La charge est ainsi satisfaite.	Liquidé
2022.BVD.6820 Bienne, Haute école spécialisée bernoise BFH, construction du campus, 2 ^e crédit complémentaire pour la réalisation	Été 2023	Augmenter le crédit complémentaire pour le campus biennois de la Haute école spécialisée bernoise de 1,5 million de francs pour pouvoir recourir à du bois suisse et bernois.	Le crédit complémentaire de 1,5 million de francs ne permet pas de recourir uniquement à du bois suisse. Les parties du campus qui seront construites avec du bois suisse ont été définies avec l'entrepreneur total. Une certification partielle avec le label « bois suisse » est demandée pour ces éléments. Les critères de l'Office des immeubles et des constructions permettent de garantir que le bois utilisé proviendra exclusivement de forêts exploitées de manière durable.	Liquidé
		Approbation sous réserve que le financement du projet soit assuré dans le cadre du plan cantonal d'investissement intégré.	Les investissements sont inscrits dans le plan cantonal d'investissement intégré.	Liquidé
2023.BVD.305 Avenir Berne romande, Reconvilier, construction du nouveau Centre Justice et Police (CJP), crédit d'engagement pour la procédure de sélection et l'étude de projet	Automne 2023	Pour la construction du nouveau Centre Justice et Police, il convient d'appliquer un concept de mobilité comparable à celui du centre de police de Niederwangen.	Dans le cadre de la priorisation cantonale, il a été décidé d'abandonner le projet. Celui-ci a par conséquent immédiatement été mis à l'arrêt. La charge deviendra caduque avec l'arrêté du Grand Conseil correspondant de la session d'hiver 2024.	Liquidé
		Un rapport sur l'occupation des salles d'audience des tribunaux du canton de Berne et sur la méthode utilisée pour recenser celle-ci doit être établi d'ici au printemps 2024 pour la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) et la Commission de justice (CJus). Les conclusions de ce rapport seront prises en compte dans les projets en cours, en particulier dans l'élaboration du projet de Centre Justice et Police et, si les délais le permettent, dans la réalisation des locaux provisoires pour la Justice à Bienne.	L'occupation des salles d'audience du canton de Berne a été analysée en lien avec la mise à disposition de locaux provisoires à Bienne pour le tribunal régional. Ces données de la JUS ont déjà été communiquées. Dans le cadre de la priorisation cantonale, il a été décidé d'abandonner le projet de Centre Justice et Police. La demande de prise en compte des résultats du rapport dans l'élaboration du projet ne peut donc pas être satisfaite.	Liquidé
		La planification du nouveau Centre Justice et Police donnera lieu à un concours de projets.	Dans le cadre de la priorisation cantonale, il a été décidé d'abandonner le projet. Celui-ci a par conséquent immédiatement été mis à l'arrêt. La charge deviendra caduque avec l'arrêté du Grand Conseil correspondant de la session d'hiver 2024.	Liquidé

		Dans le cadre de l'étude du projet et de la procédure de sélection, une variante avec du bois suisse est demandée.	Dans le cadre de la priorisation cantonale, il a été décidé d'abandonner le projet. Celui-ci a par conséquent immédiatement été mis à l'arrêt. La charge deviendra caduque avec l'arrêté du Grand Conseil correspondant de la session d'hiver 2024..	Liquidé
2022.BVD.6819 Münchenbuchsee, Hofwil, Hofwilstrasse, extension du gymnase, crédit d'engagement pour la réalisation	Automne 2023	Promouvoir activement la location totale ou partielle de la halle de gymnastique triple à des tiers, en particulier à des associations ou pour des événements de plus grande envergure ayant lieu en dehors des horaires scolaires, dans la mesure où la halle n'est pas utilisée pour les cours scolaires.	La commune et les associations doivent pouvoir continuer à disposer des nouvelles salles de gymnastique à l'avenir également.	Liquidé
2023.BVD.4235 Autorisations de dépenses à renouveler pour la prolongation de locations cantonales relevant de la compétence du Grand Conseil ; arrêté collectif 2024 pour les crédits d'engagement	Printemps 2024	Le Conseil-exécutif expose au Grand Conseil l'évolution effective du nombre d'élèves du ceff sur le site de la rue de la Gabelle 18 et des prévisions mises à jour de l'évolution à venir avant une prolongation du contrat de bail pour la rue de la Gabelle 21 au 31.08.2029 et suffisamment tôt pour permettre une éventuelle résiliation de ce contrat de bail au 31 août 2029. Aucun contrat de bail contraignant ne sera signé au-delà de 2029.	Il apparaît actuellement que le nombre d'élèves du ceff Artisanat au moment de l'emménagement prévu dans les locaux de la rue de la Gabelle 18 à Bienne à l'été 2026 sera au moins aussi élevé qu'aujourd'hui à Moutier. La tendance actuelle penche même vers une légère hausse. Le ceff devrait comme prévu occuper l'ensemble de la surface. Il n'est donc pas possible de résilier la location de la rue de la Gabelle 21.	En cours
2023.BVD.1432 Stettlen, Bernapark, Laboratoire cantonal et Laboratoire de contrôle pharmaceutique	Printemps 2024	Compte tenu des investissements élevés, les deux utilisateurs devront rester au Bernapark sur une longue période, sauf si un bâtiment cantonal offre une solution plus avantageuse.	Les deux laboratoires seront hébergés de manière définitive, c'est-à-dire sur le long terme, au Bernapark. Le contrat de bail actuel court jusqu'à fin 2036 avec deux options de prolongation de 5 ans chacune. L'hébergement est donc assuré jusqu'en 2046. En 2036, on vérifiera s'il existe une solution plus avantageuse dans un bâtiment cantonal.	Liquidé
2022.BVD.5216 Avenir Berne romande, Biel/Bienne, rue de la Gabelle 18, Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff). Crédit d'engagement pour la location	Printemps 2024	Si le nombre effectif d'élèves est moins élevé que prévu et qu'il reste par conséquent à moyen terme des surfaces libres louées par le canton à la rue de la Gabelle 18, le Conseil-exécutif soumet au Grand Conseil la résiliation de contrats de bail de sites situés dans le périmètre de la gare de Bienne en faveur de la rue de la Gabelle 18. Les commissions compétentes seront informées chaque année de l'avancement de la situation.	Il apparaît actuellement que le nombre d'élèves du ceff Artisanat au moment de l'emménagement prévu dans les locaux de la rue de la Gabelle 18 à Bienne à l'été 2026 sera au moins aussi élevé qu'aujourd'hui à Moutier. La tendance actuelle penche même vers une légère hausse. Le ceff devrait comme prévu occuper l'ensemble de la surface.	En cours
2023.BVD.6133 Berthoud, Ilcoweg 1, transformation du TecLab	Été 2024	Il convient de réaliser, dans le cadre de l'étude de projet, une analyse de l'offre et des besoins (calcul de la rentabilité compris) pour une nouvelle cuisine avec préparation des plats sur place, en tenant également compte des autres prestataires et de la clientèle externe potentielle dans le périmètre environnant. Si la construction d'une cuisine avec préparation des plats sur place est maintenue, il convient d'indiquer le concept de gestion et les exploitants potentiels du restaurant.	Cette charge sera traitée lors de l'avant-projet, qui aura lieu après l'expiration du référendum financier facultatif.	En cours
		– Le crédit est soumis à la condition que les investissements totaux nécessaires soient mis à disposition dans le cadre de la priorisation des investissements cantonaux 2024. – Les moyens ne seront libérés qu'en cas de poursuite du projet après la priorisation des investissements évoqués au point 1a et son traitement lors des débats du Grand Conseil concernant le budget 25/PIMF 2026-2028.	Les moyens nécessaires sont inscrits.	Liquidé
2023.BVD.5909 Ins, Lindenhof, Anet, Lindenhof, constructions agricoles de remplacement et groupe d'habitation externe	Été 2024	La faisabilité technique ainsi que la rentabilité d'une installation de biogaz doivent être examinées dans le cadre de l'étude du projet de constructions agricoles de remplacement. Le résultat de l'examen sera présenté à la commission compétente (CIAT) au moment de préaviser le crédit d'exécution pour le remplacement du chauffage dans l'établissement pénitentiaire de Witzwil.	La faisabilité technique et la rentabilité d'une installation de biogaz ont été examinées et présentées à la CIAT le 15.08.2024.	Liquidé

2024.BVD.578 Köniz, Kirchstrasse 62-78, gymnase Lebermatt, salle de sport provisoire (réutilisation d'une halle gonflable)	Été 2024	Le crédit est soumis à la condition que les investissements totaux nécessaires soient mis à disposition dans le cadre de la priorisation des investissements cantonaux 2024.	Les moyens nécessaires sont inscrits.	Liquidé
2023.BVD.7372, Établissement pénitentiaire de Witzwil, Lindenhof 43, remplacement du chauffage	Automne 2024	– Lors de la réalisation du nouveau chauffage, la possibilité d'extension par une installation de biogaz doit être garantie, pour autant que cela n'implique pas un surcoût important. – Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner l'ajout d'une installation de biogaz d'un point de vue global. Il convient à cet égard de prendre en compte la rentabilité et la prestation écologique ainsi que les résultats actuels des recherches. La direction compétente établit un rapport à la CIAT. – En cas de résultat positif, la DTT soumet à l'organe compétent en matière de finances un crédit de réalisation pour une installation de biogaz.	La possibilité d'extension du chauffage par une installation de biogaz est garantie. Les deux nouvelles chaudières doivent être disposées de sorte à pouvoir laisser la place pour une troisième installation et des tubulures supplémentaires sont nécessaires au niveau des réservoirs d'eau. Les clarifications d'ensemble concernant l'installation de biogaz sont toujours en cours.	En cours
		Lors de la réalisation de la nouvelle installation de production de chaleur (chauffage et eau chaude), la possibilité d'extension pour une installation solaire thermique est garantie, pour autant que cela n'implique pas un surcoût important.	La possibilité d'extension par une installation solaire thermique est en cours d'examen.	En cours
		Les moyens du crédit ne pourront être utilisés que lorsque le Grand Conseil aura traité la priorisation des investissements lors de la session d'hiver et si le présent projet n'est pas supprimé dans le cadre de cette priorisation.	Le projet a été confirmé.	Liquidé
2024.BVD.289 Bern, Freiburgstrasse 7, cliniques de médecine dentaire, transformation de la clinique universitaire	Automne 2024	Les moyens du crédit ne pourront être utilisés que lorsque le Grand Conseil aura traité la priorisation des investissements lors de la session d'hiver et si le présent projet n'est pas supprimé dans le cadre de cette priorisation.	Le projet a été confirmé.	Liquidé
2023.BVD.6163 Berne, Université, Faculté Vetsuisse, unités d'isolement pour l'hôpital vétérinaire	Hiver 2024	Le Conseil-exécutif élabore d'ici fin 2025 des propositions concrètes pour l'implantation à long terme de l'hôpital vétérinaire et en informe les commissions compétentes.	Les travaux de mise en œuvre ont commencé.	En cours
2024.BVD.2180 Berne, Weyermannshaus, Haute école spécialisée bernoise, construction d'un nouveau campus	Hiver 2024	Dans l'hypothèse où de nouveaux crédits complémentaires devaient être présentés pour le présent projet, il conviendra de prévoir à l'avance des scénarios de redimensionnement et de les présenter dans le rapport correspondant, afin de fournir au Grand Conseil une base de décision transparente.	Les travaux de mise en œuvre ont commencé.	En cours
2023.BVD.5414 Langenthal, Weststrasse 17-23, campus de Langenthal (1 ^{re} étape), réfection du gymnase	Hiver 2024	À l'avenir, les crédits de réalisation ou complémentaires liés à des projets de construction dans le domaine de la formation devront être accompagnés d'un calcul des besoins sur la base du nombre actuel d'élèves. Ce calcul devra être présenté de manière transparente dans le rapport correspondant, qui décrira également les éventuelles répercussions sur le projet.	Les travaux de mise en œuvre ont commencé.	En cours
2024.BVD.4055 Avenir Berne Romande, Tavannes Machines SA ; procédure de police des constructions	Hiver 2024	L'acquisition et les actes préparatoires du canton de Berne concernant l'objet « Tavannes Machines SA » (Rue H.F. Sandoz 80, Tavannes) doivent faire l'objet d'une enquête de surveillance par la commission parlementaire compétente (CGes ou CIAT).	Les travaux de mise en œuvre ont commencé.	En cours